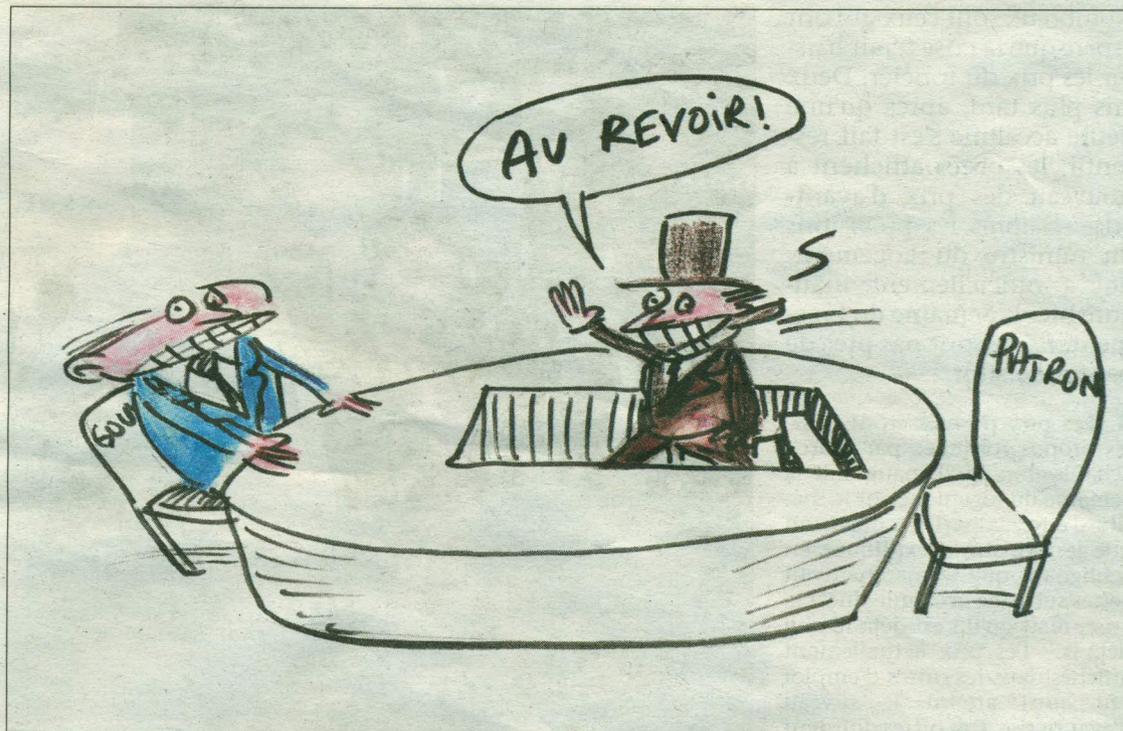


Difficiles négociations

Le patronat a refusé de signer hier l'accord trouvé en milieu de semaine entre gouvernement et syndicats. Outre la question de l'indexation, les représentants de l'Union des entreprises luxembourgeoises refusent les augmentations des cotisations sociales. Une prochaine réunion est prévue dans deux semaines.

■ Les discussions entre le gouvernement et le patronat ont duré plus de quatre heures hier. L'accord entre le gouvernement et les syndicats mercredi n'a pas trouvé l'approbation des patrons. L'UEL est arrivée hier avec un catalogue de revendications, au nombre de trois, des revendications que Jean-Claude Juncker a qualifiées de «difficilement acceptables pour le gouvernement».

Le point de discorde le plus important reste le mécanisme de l'indexation. L'UEL a réclamé un moratoire de deux ans. Conscient que le gouvernement avait signé un accord avec les syndicats sur ce point, l'UEL a proposé dès lors d'annuler l'augmentation du salaire social minimum prévue au 1^{er} janvier 2011. Jean-Claude Juncker a d'ores et déjà annoncé qu'il ne compte pas bouger sur ce dossier et que l'accord trouvé avec les syndicats reste d'actualité. En clair, la prochaine tranche indiciaire ne sera appliquée qu'au 1^{er} octobre 2011 et le salaire social minimum sera bel et bien revu à la hausse. La deuxième proposition du patro-



(Caricature: Florin Balaban)

nat concerne la cotisation de l'assurance maladie. Les patrons n'acceptent pas l'augmentation prévue dans le cadre de la réforme de la santé. Michel Wurth, président de l'UEL: «Notons tout d'abord que nous ne sommes pas très contents de la manière dont le ministre de la Santé a traité ce dossier. Il était prévu que nous lui fassions part de nos propositions avant le dépôt du projet de loi. Ce qu'il n'a pas fait.

D'autre part, nous ne comprenons pas pourquoi les entreprises devraient subir une augmentation des cotisations de 0,2 %

pour l'assurance maladie, alors qu'elles souffrent d'un recul de la compétitivité.»

Enfin, la troisième proposition de l'UEL consiste à laisser au même niveau la part patronale de l'impôt de solidarité, qui est actuellement de 4 % et qui du vœu du gouvernement devrait passer à 6 %.

«Ce sont les entreprises qui permettent le financement de l'Etat providence. Ce sont elles encore qui créent la richesse, or nous avons perdu à cause de la crise entre 10 et 15 % de notre compétitivité ces dernières années», a martelé Michel Wurth.

Les négociations vont continuer dans deux semaines. En cas de désaccord, «le pays se trouverait dans une situation inédite», comme le signale Michel Wurth. «Ce serait un mauvais signal vers l'extérieur et aussi envers des investisseurs étrangers», note encore Michel Wurth.

Après la réunion avec l'UEL, les ministres se sont encore réunis en conseil de gouvernement. Seul un point figurait à l'ordre du jour: les derniers préparatifs pour le budget 2011 qui sera déposé et présenté mardi à la Chambre des députés.

■ Marc Vanacker